



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Des négociations avec des organismes bancaires en vue d'obtenir un prêt afin de financer les investissements communaux ont été engagées, le conseil municipal doit désormais opérer son choix sur l'emprunt de la banque postale dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont détaillées ci-dessous :

Score GISSLER	1A
Montant du contrat de prêt	1 000 000 €
Durée de contrat de prêt	20 ans
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements

La Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} Mai 2042 est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	1 000 000 €
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 25 Avril 2022 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	1.57%
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Échéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0.10% du montant du contrat de prêt

PROPOSITION

Vu la loi 2013-672 de séparation et de régulation des activités bancaires,
Vu le décret 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales,
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 5 Avril 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.